



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 1er MAI 2023 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 1er mai 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence du maire suppléant, M. Alain Rondeau.

La mairesse, Mme Nathalie Bresse, est absente.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2023-05-109

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 3 avril 2023;

3.2 Séance extraordinaire du 24 avril 2023.

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Résultats de l'appel d'offres pour le branchement sanitaire / route 112.

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2023.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Embauche du personnel du service d'animation estival (SAE) été 2023;

8.1.2 Résolution d'achat par le fonds de roulement;

8.1.3 Résolution d'achat par le surplus affecté (Aqueduc);

8.1.4 Demande de dérogation mineure 2023-03-0001 de madame Annie Boudreau et monsieur Christopher McElreavy;

8.1.5 Résolution pour autoriser le CPE-BC Uni-Vers d'Enfants à déboiser la superficie nécessaire pour l'implantation d'un futur centre de la petite enfance et pour forer un puits;

8.1.6 Résolution pour donner suite à une demande de construction d'un abribus à l'intersection de la route 112 et de la rue des Pins dans l'emprise de la rue des Pins;

8.1.7 Dépôt des documents en lien avec le projet de pavage de la rue Desruisseaux;

8.1.8 Embauche du personnel à la piscine municipale – été 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du Règlement numéro 697 décrétant des travaux de traitement des eaux usées sur la route 112 et le chemin Spring et autorisant un emprunt de 360 000.00 \$;

10.2 Adoption du Règlement numéro 699 décrétant des travaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées sur le chemin Spring et le ruisseau Stacey et autorisant un emprunt de 339 000.00 \$;

10.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 694 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner ;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 5 juin 2023 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-110

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-111

3.2
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36).

M. Stanley Boucher :

- Questionnement sur le projet de piste cyclable. Demande de rejoindre la piste cyclable de Lennoxville. Il aimerait être sur un comité de la piste cyclable.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Quand envisagez-vous de déménager le matériel aux étangs aérés ?
- J'aimerais avoir l'opinion des conseillers dans le journal communautaire.

Mme Pierrette Hardy :

- Est-ce que c'est les documents que j'ai remis seront déposés en séance ?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 51

2023-05-112

5.1 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE BRANCHEMENT SANITAIRE / ROUTE 112 :

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres publiques pour le branchement sanitaire / route 112 a été diffusé sur le SEAO;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 3 soumissions :

Excavation GG Laroche :	99 769.56 \$ incluant les taxes
Excavation Steve Leblanc :	120 341.50 \$ incluant les taxes
Eurovia :	132 056.62 \$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE certaines conditions ne sont plus respectées pour valablement effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner ne retienne aucune des soumissions reçues puisque les travaux ne peuvent être valablement effectués actuellement, qu'un nouvel appel d'offres soit fait au moment opportun, si les travaux se réalisent éventuellement et que toutes les conditions sont réunies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2023 et en fait la lecture.

2023-05-113

7.1.1 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 1^{er} mai 2023 au montant de 131 162.19 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1 RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse:
(Absente)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- ORH, mauvaise nouvelle, le directeur général a donné sa démission. Line Boulanger va rencontrer la MRC pour redéfinir les tâches, car le directeur fait beaucoup de travail social. Nous allons changer la formule actuelle avec possiblement une embauche de travailleur social.
- Nous allons installer des caméras, car il y a eu du vandalisme.
- La MRC a donné des fonds pour avoir quelqu'un afin d'aider les gens à trouver des logements, elle aide la MRC à trouver des solutions au manque de logement.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- En urbanisme, 37 demandes de permis pour 3 750 000 \$ en travaux, 50% sont des demandes en ligne.
- L'ingénieur a marché la piste cyclable, ça avance.
- À Régie incendie, la zone neutre est en fonction à Ascot Corner et East Angus.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- La soirée des bénévoles s'est déroulée le 22 avril dernier. La soirée a été très appréciée par l'ensemble des bénévoles présents d'Ascot Corner.
- La Municipalité est actuellement en préparation de la fête nationale.
- La programmation de printemps bat son plein et les inscriptions au service d'animation estival sont ouvertes.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- En environnement, il y a eu la conférence sur le recyclage. Il y avait une trentaine de personnes pour la conférence animée par Monique Clément. Il y a une volonté de s'améliorer.
- L'écocentre, l'ingénieur a déposé les documents pour obtenir l'autorisation du ministère de l'Environnement.
- L'ouverture officielle sera le 27 mai prochain.
- Nous sommes maintenant un point de dépôt officiel des Serpuariens. Nous essayons de sortir des anciennes méthodes et d'offrir le meilleur service.
- L'écocentre sera ouvert tous les samedis avant-midi. C'est un très bel ajout à notre ville. Il y a moyen d'appeler à la Municipalité si vous n'avez pas les moyens de venir porter vos résidus.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- À la voirie, nous sommes en attente de réponses du Ministère en ce qui concerne le ruisseau Stacey. Avec un délai de plus ou moins trois mois d'attente prévue, il est possible que le projet soit reporté à l'an prochain, car les travaux peuvent être exécutés entre le 15 juin et le 15 septembre et nous ne pouvons pas faire d'appel d'offres avant de recevoir la réponse du Ministère.
- En ce qui concerne le pavage de la rue des Boisés et Desruisseaux, un sondage a été fait et il s'est avéré négatif dans les deux cas. Cependant, les citoyens de la rue des Boisés demandent plus d'explications concernant les coûts. Une rencontre est prévue le 18 mai 2023 à 19h à la salle du conseil afin de répondre à vos interrogations.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- Le mercredi 26 avril dernier se tenait l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François. La relance est bien entamée avec 81 membres en 2022 et un objectif visant le double pour 2023. L'activité principale de financement de l'année sera le tournoi de golf qui aura lieu le 2 juin prochain. Tous les golfeurs sont invités à participer.
- Je suis en train d'adapter les textes des bénévoles de l'année de chaque organisme afin qu'ils soient publiés dans notre journal communautaire.
- J'ai assisté à une conférence sur la mobilisation des bénévoles et des employés. L'important à retenir de cette conférence est que les fondements d'un climat de travail sain et durable sont basés sur la capacité pour l'organisme ou l'entreprise d'être attractif, mobilisant et surtout de faire preuve de leadership bienveillant.

2023-05-114

8.1.1

EMBAUCHE DU PERSONNEL DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL (SAE) ÉTÉ 2023 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ainsi que la coordonnatrice du SAE ont procédé à la sélection et aux entrevues des employés pour le service d'animation estival de l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche d'Audrey-Maud Leroux comme animatrice à temps partiel (remplacements), selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-115

8.1.2

RÉSOLUTION D'ACHAT PAR LE FONDS DE ROULEMENT :

CONSIDÉRANT QUE des achats ont été payés par le fonds de roulement en 2022 et qu'aucune résolution n'avait été faite au moment de l'achat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement des achats suivant par le fonds de roulement pour l'année 2022 :

- Un compacteur à 2 469.30\$ taxes nettes amorti sur cinq ans;
- Des radios IP67 pour un coût total taxes nettes de 1 827.83\$ amorti sur cinq ans;
- Un conteneur de recyclage à 2 624.69\$ taxes nettes amorti sur cinq ans;
- Une souffleuse Honda HSS1332CTD à 5 379.56\$ amortie sur cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-116

8.1.3

RÉSOLUTION D'ACHAT PAR LE SURPLUS AFFECTÉ (AQUEDUC) :

CONSIDÉRANT QUE deux compteurs d'eau ont été achetés pour être installés dans les immeubles multilogements en construction;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement des compteurs d'eau au montant de 2058.26 \$ plus taxes à l'entreprise Les compteurs Lecompte Ltée.

Poste budgétaire : Surplus affecté aqueduc

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-117

8.1.4

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-03-0001 DE MADAME ANNIE BOUDREAU ET MONSIEUR CHRISTOPHER MCELREAVY :

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise des dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas soumise à des contraintes particulières en lien aux dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4 ou 4.1° du deuxième alinéa de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les normes de lotissement ne permettent pas de réaliser le projet de maison intergénérationnelle et créent ainsi un préjudice sérieux aux demandeurs en ne leur permettant pas de construire un milieu de vie avec leurs parents et leurs enfants et par le fait même de développer un resserrement des liens familiaux et devenir des aidants naturels;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas en lien avec la sécurité publique, la santé publique et la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE d'accorder cette demande serait un atout pour le bien-être général de la Municipalité en favorisant les liens intergénérationnels de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de cette demande, accorder le lotissement demandé aurait un caractère mineur puisque la CPTAQ a également reconnu un droit d'usage résidentiel ainsi que le lotissement proposé;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont de bonne foi puisqu'ils ont consulté un fiscaliste, un notaire, un avocat et un arpenteur avant d'en arriver à cette demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la demande de dérogation mineure numéro 2023-03-0001 et par le fait même le lotissement d'un lot de forme non conventionnelle à *article 8.5 (Orientation des lots et formes des lots) du Règlement de lotissement 641* qui indique, entre autres, qu'indépendamment des lignes du lot faisant l'objet d'une subdivision, le périmètre du lot créé doit être constitué d'un maximum de trois (3) nouvelles lignes droites et que les lignes des lots



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

doivent être perpendiculaires ou parallèles à la ligne de rue partout où cela est possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-118

8.1.5

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CPE-BC UNI-VERS D'ENFANTS À DÉBOISER LA SUPERFICIE NÉCESSAIRE POUR L'IMPLANTATION D'UN FUTUR CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ET POUR FORER UN PUIS :

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-12-235, la Municipalité s'est engagée à céder un terrain d'environ 3 000 mètres carrés au CPE-BC Uni-Vers d'Enfants;

CONSIDÉRANT QUE la localisation du terrain est identifiée, mais que le lotissement n'est pas encore réalisé;

CONSIDÉRANT QUE des esquisses d'aménagement sont déjà dessinées même si le terrain appartient toujours à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le CPE-BC Uni-Vers d'Enfants demande à la Municipalité l'autorisation de déboiser la superficie qui serait nécessaire pour la construction du bâtiment, ces installations et pour le forage du puits artésien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite la concrétisation de ce projet de CPE et désire accompagner celui-ci dans les limites qui lui sont permises;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner **autorise** le CPE-BC Uni-Vers d'Enfants à procéder au déboisement, sur le terrain appartenant toujours à la Municipalité, des superficies nécessaires pour l'implantation des différentes infrastructures en lien avec le futur CPE, notamment le puits artésien, les aires de jeu, le bâtiment principal et son stationnement.

QUE cette autorisation ne dispense pas le CPE-BC Uni-Vers d'Enfants de s'assurer de respecter toutes les lois et les règlements applicables à ces interventions.

QUE le directeur général, Jonathan Piché, soit autorisé à signer au nom de la Municipalité les demandes de certificats municipaux pour l'abattage d'arbre et le forage du puits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-119

8.1.6

RÉSOLUTION POUR DONNER SUITE À UNE DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN ABRIBUS À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 112 ET DE LA RUE DES PINS DANS L'EMPRISE DE LA RUE DES PINS :

CONSIDÉRANT QUE Monsieur John St-Cyr demande à la Municipalité l'autorisation de construire dans l'emprise de la rue des Pins un abribus pour les écolières et écoliers qui habitent sur la rue des Pins;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cet abribus serait implanté à l'intersection de la route 112 et de la rue des Pins et que le ministère des Transports n'autorise pas l'implantation de ce petit bâtiment dans l'emprise de la route 112;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas de réglementation relative à l'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère juridique de la Municipalité nous recommande de ne pas accepter une telle demande puisque l'encadrement de cette autorisation serait difficile à maintenir dans le temps;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner **refuse d'autoriser** la construction d'un abribus à l'intersection de la route 112 et la rue des Pins dans l'emprise municipale de la rue des Pins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-120

8.1.7
DÉPÔT DE DOCUMENT EN LIEN AVEC LE PROJET DE PAVAGE DE LA RUE DESRUISSEAUX :

CONSIDÉRANT QUE Madame Pierrette Hardy a remis à la Municipalité des informations sur l'historique de la rue Desruisseaux et que celle-ci demande que ces documents soient déposés à une séance publique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner **autorise** le directeur général à procéder au dépôt des documents de la version historique de la rue Desruisseaux de Mme Pierrette Hardy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-121

8.1.8
EMBAUCHE DU PERSONNEL À LA PISCINE MUNICIPALE - ÉTÉ 2023 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de sauveteurs à la piscine municipale pour l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche des sauveteurs à la piscine à temps plein :

- Antoine Comeau
- Jordanyël Arès-Maguire

Conditionnel à obtenir une dérogation afin que ceux-ci soient reconnus comme sauveteur national.

Selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-122

10.1.
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 697 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LA ROUTE 112 ET LE CHEMIN SPRING ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 360 000.00 \$:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 697 décrétant des travaux de traitement des eaux usées sur la route 112 et le chemin Spring et autorisant un emprunt de 360 000.00 \$ et qui sera remboursé en partie par une subvention de la TECQ, en partie par le fonds général et en partie par toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le présent règlement a pour objet de décréter des travaux de traitement des eaux usées sur la route 112 et le chemin Spring et autorisant un emprunt de 360 000.00 \$.

Le greffier-trésorier mentionne que des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-123

10.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 699 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LE CHEMIN SPRING ET LE RUISSEAU STACEY ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 339 000.00 \$:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 699 décrétant des travaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées sur le chemin Spring et le ruisseau Stacey et autorisant un emprunt de 339 000.00 \$ et qui sera remboursé en partie par une subvention de la TECQ, en partie par le fonds général et en partie par toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le présent règlement a pour objet de décréter des travaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées sur le chemin Spring et le ruisseau Stacey et autorisant un emprunt de 339 000.00 \$.

Le greffier-trésorier mentionne que des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-05-124

10.3

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 694 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 6 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 24 avril dernier et que l'affichage préalable a été fait conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation publique, le premier projet de règlement n'a pas été modifié;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le second projet de règlement portant le numéro suivant :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Règlement numéro 694 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner;

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de démolition des immeubles sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner.

Le second projet de règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 16)

Mme Maryse Labonté :

- Le traiteur était pour combien de personnes ?
- De quel endroit partira la piste cyclable?
- À quel endroit sera située la garderie ?
- Rappel 3000\$, c'est quoi ?
- Sur le chemin Galipeau, l'abribus, ça serait refusé ?
- Beau travail sur le chemin Galipeau.
- Pourquoi deux règlements d'emprunt pour les conduites ?

M. Stanley Boucher :

- Fonds d'amortissement, c'est pour de gros investissements ?

M. John St-Cyr :

- Concernant l'abribus, j'aimerais avoir les raisons par écrit du refus, les raisons de l'avocate et du MTQ et les autres raisons.
- Si l'abribus est sur un terrain privé, est-ce que ça pourrait régler le problème?
- Soirée des bénévoles, c'était extraordinaire.

Mme Pierrette Hardy :

- Demande d'avoir une réponse pour la rue Desruisseaux d'ici un mois.
- Demande d'avoir quelque chose pour aplanir la piste cyclable, car il y a des encaveurs. Faudrait-il fermer la piste cyclable au printemps pendant la période de dégel?

M. Christian Hardy :

- Concernant la traverse de la voie ferrée sur la piste cyclable, le contreplaqué est pourri et est à changer.

M. Germain Rouselle :

- Est-ce qu'on peut changer le règlement pour ce règlement?
- Si je prends possession du terrain de mon voisin, est-ce que ça fonctionne?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 37.



No de résolution
ou annotation

2023-05-125

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 37**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 5 juin 2023 à 19 h 30;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

ALAIN RONDEAU
MAIRE SUPPLÉANT